

nous n'avons pas le droit d'amender notre propre constitution. Que le Canada soit tenu de s'adresser au Parlement britannique, à Westminster, pour pouvoir amender sa propre constitution, voilà qui frise le ridicule. Et le Parlement britannique ne tient certainement pas à conserver cette prérogative. A mon avis, il faut faire un effort sincère et consciencieux pour trouver une méthode qui nous permettrait, du consentement général, de rapatrier notre constitution, d'en faire un document vraiment canadien, et qui permettrait aussi aux autorités canadiennes de la modifier.

Tout en appuyant l'idée, j'exprimerai des réserves sur le nombre de voyages que le comité de la constitution s'est assignés pour l'année prochaine. J'admets que certains sont essentiels. Cependant, en considérant le programme du comité, on constate qu'un bon nombre pourraient être supprimés, ce qui entraînerait des économies considérables pour les contribuables du pays. Par exemple, la semaine prochaine, le comité—dont je suis membre—ira en Nouvelle-Écosse et tiendra des audiences à Halifax, Wolfville, Sydney et Antigonish. Pour montrer la futilité de ces audiences, je mentionne que la distance d'Halifax à Wolfville n'est que de 60 milles. Pourquoi un comité formé de 30 à 35 membres et un personnel de quelque 15 ou 16 personnes devraient-ils parcourir ces 60 milles et imposer ainsi des dépenses aux contribuables, alors qu'il serait beaucoup plus facile que les gens de Wolfville désireux de présenter des mémoires se rendent eux-mêmes à Halifax? D'Halifax à Antigonish, il n'y a que 140 milles et, là encore, il serait beaucoup plus simple et moins coûteux que les intéressés aillent à Halifax en partant d'Antigonish.

Lors de sa visite au Nouveau-Brunswick, le comité compte se rendre à Fredericton, à Saint-Jean, à Moncton et à Bathurst. Fredericton, bien entendu, c'est la capitale. Il y a de Fredericton à Bathurst seulement 160 milles; de Fredericton à Saint-Jean, seulement 70 milles; et de Fredericton à Moncton, 120 milles seulement. Pourquoi le comité ne resterait-il pas à Fredericton? Quelques-uns de ces voyages pourraient fort bien être supprimés, je le dis en toute sincérité. D'ailleurs, cela ne nuirait en rien à ceux qui veulent présenter des mémoires car le fait de se rendre à Fredericton ne les incommoderait pas beaucoup.

En prenant part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai pour principal souci de tenter d'exposer à la Chambre, aussi clairement et aussi énergiquement que possible, la situation économique dans laquelle nous nous trouvons dans les provinces atlantiques. Lorsque le Canada a abordé les années 70, les sombres problèmes économiques qui l'avaient harcelé, surtout vers la fin des années 60, s'étaient de beaucoup aggravés. Ainsi, en mars 1970, le taux de chômage au Canada s'établissait à 6.7 p. 100, le taux le plus élevé depuis 1964. Dans les provinces atlantiques, à Terre-Neuve, le taux de chômage était de 15.3 p. 100, plus du double de la moyenne nationale; au Nouveau-Brunswick, de 11.8 p. 100; dans ma province de l'Île-du-Prince-Édouard, de 9.7 p. 100 et en Nouvelle-Écosse, de 7.7 p. 100. Le taux de chômage moyen dans les provinces atlantiques était de 11.1 p. 100, soit 4.4 p. 100 au-dessus de la moyenne nationale.

Ces chiffres, si élevés soient-ils, sont loin de traduire la situation réelle. De fait, ils amoindrissent la véritable

ampleur du problème du chômage car ils ne tiennent pas compte de ceux qui veulent et peuvent travailler, mais ne font pas encore partie de la force ouvrière. Actuellement, d'après les derniers chiffres établis, au-delà d'un demi-million de Canadiens sont en chômage aujourd'hui. Et cela, je le reproche au gouvernement, à son programme de lutte contre l'inflation et à ses politiques de restrictions fiscales et monétaires. En outre, l'existence de la pauvreté sur une grande échelle au pays est un fait indéniable. Des millions de Canadiens sont obligés d'exister avec des revenus qui leur refusent un standard de vie convenable. Plusieurs d'entre eux ont le malheur d'habiter des logements minables et de ne pas consommer suffisamment d'aliments nutritifs. Ils souffrent de chaque désavantage qui provient de la privation.

Ainsi, dans ma propre province, le revenu moyen par personne ne s'élève qu'à \$1,860 par année, soit le plus bas de toutes les provinces du Canada, à l'exception possible de la province de Terre-Neuve. Par comparaison, le revenu moyen par personne en Ontario atteint \$3,300. En 1967, dernière année pour laquelle les chiffres sont disponibles, 5,378 rapports d'impôt en provenance de ma province révélaient un revenu inférieur à \$1,000. En examinant ces chiffres, il faut se souvenir que notre population totale s'élève à environ 110,000 personnes. Quelque 6,367 rapports provenaient de personnes qui avaient gagné entre \$1,000 et \$2,000; et 6,122 provenaient de personnes qui avaient gagné de \$2,000 à \$3,000. Seulement 145 rapports en provenance de cette province déclaraient un revenu supérieur à \$20,000 par année.

Ces chiffres donnent à la Chambre une idée de la misère de ces gens dans ma province en ce qui concerne un revenu suffisant pour un standard de vie approprié. L'an dernier, la région fiscale de Charlottetown se plaçait au 98<sup>e</sup> rang parmi les 100 villes canadiennes choisies sous l'aspect du revenu moyen le plus élevé. Essentiellement, il faudrait que chaque Canadien soit assuré d'un revenu suffisant pour un standard de vie convenable; c'est le minimum auquel il devrait s'attendre. En réalité, le discours du trône qui nous a été prononcé en convient, en déclarant, comme en fait foi la page 2 du hansard:

Prévoyance, cran et esprit d'entreprise à l'appui, nous pouvons, si nous le voulons, faire de notre société... une société au sein de laquelle la liberté individuelle et l'égalité des chances demeurent les plus précieux de tous les biens;

• (9.00 p.m.)

L'ensemble des provinces maritimes connaît un très faible essor démographique. Entre 1961 et 1966, la population ne s'est accrue qu'au rythme annuel de 0.8 p. 100 tandis que la moyenne de l'augmentation nationale était de 2 p. 100 par an pendant la même période. Ce faible rythme de croissance est attribuable en grande partie à un exode marqué des habitants de cette région. Nombre de gens ont tendance naturellement à quitter les provinces maritimes en quête de meilleures chances de succès ailleurs.

Cet exode pendant la période de 1961 à 1966 a été d'environ 104,000 personnes, soit 20,000 par an. Hélas, cette tendance s'aggrave. Si cette émigration continue au même rythme, pendant la décennie 1961-1971, environ 207,000 personnes auront quitté la région pendant cette période, ce qui représente plus de 10 p. 100 de la popula-